

Grandes figures de la Révolution et de l'Empire

- **Olympe de Gouges (1748-1793)**

Femme de lettres, critique de la société d'Ancien Régime, elle s'engage en faveur des droits des femmes et de l'abolition de l'esclavage. Opposée à la Terreur, elle est jugée et guillotinée le 3 novembre 1793.

- **Louis XVI (1754-1793)**

Roi à partir de 1774, il ne parvient pas à réformer le royaume, en pleine crise financière. Hostile à la Révolution, il n'accepte pas la limitation de son pouvoir. Renversé le 10 août 1792, jugé coupable de trahison, il est guillotiné le 21 janvier 1793.

- **Maximilien de Robespierre (1754-1794)**

Avocat et représentant du tiers état aux états généraux, il est élu à la Convention en 1792. Il y vote la mort du roi, puis prend la tête du Comité de salut public, chargé de lutter contre les ennemis de la Révolution. Il renforce la Terreur avant d'être renversé par ses adversaires à la Convention le 9 Thermidor an II (27 juillet 1794). Il est guillotiné le lendemain.

Chapitre 3 – La Révolution française et l'Empire (1789-1815)

- **Napoléon Bonaparte (1769-1821)**

Militaire de formation, il devient général pendant la Révolution. Ses campagnes et ses victoires militaires (Italie, Égypte) le rendent très populaire. Il prend le pouvoir par le coup d'État du 18 Brumaire : il crée le Consulat (1799-1804) puis l'Empire (1804-1815) pendant lesquels il réforme profondément la France. Il conquiert une grande partie de l'Europe avant d'être vaincu en 1814 puis en 1815 (défaite de Waterloo). Il meurt en exil sur l'île de Sainte-Hélène.

Doc 2 p. 62

Un nouveau régime politique (1791)

Des pouvoirs publics

Art. 1 – La souveraineté est une, indivisible, inaliénable¹ et imprescriptible². Elle appartient à la Nation ; aucune section du peuple, ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice. [...]

Art. 3 – Le pouvoir législatif³ est délégué à une Assemblée nationale composée de représentants temporaires, librement élus par le peuple, pour être exercé par elle [...].

Art. 4 – Le gouvernement est monarchique : le pouvoir exécutif⁴ est délégué au roi, pour être exercé sous son autorité, par des ministres [...].

■ Constitution, 3 septembre 1791.

1. Que l'on ne peut céder.
2. Destinée à durer toujours.
3. Pouvoir de faire la loi.
4. Pouvoir de faire appliquer la loi.

Doc 3 p. 63

Le roi rejette la Révolution et la Constitution (1791)

Tant que le roi a pu espérer voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume par les moyens employés par l'Assemblée nationale, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté ; mais aujourd'hui que reste-t-il au roi que la fausse apparence de la royauté ? Le roi ne pense pas qu'il soit possible de gouverner la France par les moyens établis par l'Assemblée nationale.

■ D'après Louis XVI, 20 juin 1791.

Doc 4 p. 63

L'instauration de la République (1792)

Le 10 août 1792, la monarchie est renversée.

a. Décret du 21 septembre 1792

La Convention nationale déclare qu'il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple [...], que la royauté est abolie en France [...], que la République française est une et indivisible.

b. Constitution du 24 juin 1793

Art. 25 – La souveraineté réside dans le peuple [...].

Art. 29 – Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires¹ [...].

Art. 35 – Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple [...], le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

1. Représentants.

Doc 3 p. 65

La nuit du 4 août 1789 : la fin des privilèges

Dans plusieurs provinces, le peuple tout entier forme une espèce de ligue pour détruire les châteaux, pour ravager les terres, et surtout pour s'emparer des chartiers¹, où les titres des propriétés féodales sont en dépôt. [...]

Dans ce siècle de lumières, où la saine philosophie a repris son empire, [...] il faudrait prouver à tous les citoyens que notre intention, notre vœu est [...] d'établir le plus promptement² possible cette égalité de droits qui doit exister entre tous les Hommes, et qui seule peut assurer leur liberté. [...]

Mon vœu serait que l'Assemblée nationale déclarât que les impôts seront supportés également par tous les citoyens, en fonction de leurs facultés, et que, désormais, tous les droits féodaux³ des fiefs et terres seigneuriales seront rachetés par leurs vassaux⁴, s'ils le désirent.

■ Duc d'Aiguillon (député de la noblesse élu en 1789 aux États généraux), discours devant l'Assemblée nationale, 4 août 1789.

Chapitre 3 – La Révolution française et l'Empire (1789-1815)

1. Collection de documents qui prouvent des droits des seigneurs.
2. Rapidement.
3. Droits et privilèges d'un seigneur sur ses terres et leurs habitants.
4. Personne qui dépend d'un seigneur.

Doc 4 p. 65

Religion juive et citoyenneté

Avant 1789, les juifs n'ont pas le droit de résider dans le royaume de France sauf dans de rares régions frontalières. Ils ne peuvent donc pas accéder aux fonctions publiques.

Il n'y a pas de milieu possible : [...] écartez de votre société les hommes qui professent un autre culte, et alors effacez l'article de votre Déclaration des droits ; ou bien permettez à chacun d'avoir son opinion religieuse, et n'excluez pas des fonctions publiques ceux qui usent de cette permission. [...]

Il faut refuser tout aux juifs comme nation, et accorder tout aux juifs comme individus ; [...] il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique, ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens.

■ Stanislas de Clermont-Tonnerre,
discours devant l'Assemblée nationale, 23 décembre 1789.

Doc 5 p. 66

La liberté en économie

À compter du 1^{er} avril prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce¹, ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ; mais elle sera tenue de se pourvoir² auparavant d'une patente³.

■ Loi d'Allarde, 2 mars 1791.

1. Commerce.
2. De se doter de.
3. Autorisation que l'on doit acheter.

Doc 6 p. 66

Un système de poids et de mesures identique pour tous

Sous l'Ancien Régime, les régions françaises utilisaient des poids et des mesures différents.

L'unité des poids et mesures est réclamée à la fois par les sciences et les arts, par le commerce et par l'homme qui vit du travail de ses mains, et qui, exposé aux fraudes par l'ancien système de poids et mesures, est le moins en état d'en supporter les effets.

Ce nouveau moyen de cimenter l'unité de la France renforcerait aussi la liaison entre les Français et les autres peuples.

L'Académie des sciences a été chargée le 8 mai 1790 par l'Assemblée de travailler à un nouveau système général des poids et mesures.

■ D'après le décret sur l'uniformité
et le système général des poids et mesures,

Le Moniteur universel, 1^{er} août 1793.

Doc 9 p. 67

Des opinions différentes sur les clubs

a. Les clubs, sauveurs de la Révolution

Les députés voyaient avec effroi la partie la plus saine de la nation réunie en clubs réclamer contre les malversations¹ et toujours prête à soulever la nation contre ses infidèles représentants. Que n'ont-ils pas fait pour anéantir ces clubs, sous prétexte qu'ils usurpaient² tous les pouvoirs en prenant des délibérations, alors qu'ils ne délibéraient que pour s'opposer à l'oppression, que pour résister à la tyrannie.

■ D'après Marat, *L'Ami du peuple*,
journal révolutionnaire, 18 juin 1791.

1. Malhonnêtetés.
2. S'emparer illégalement de quelque chose.

Chapitre 3 – La Révolution française et l'Empire (1789-1815)

b. Les clubs, un danger pour la France

Les clubs dans chaque ville dirigent l'opinion de la populace¹, gouvernent leurs administrateurs, dictent les sentences des juges, font trembler les officiers municipaux, décident du résultat des élections ; [...] ils forment, dans le sein de l'État, un complot immense contre l'ordre et la tranquillité ; ennemis de toute obéissance, le gouvernement les trouvera sans cesse dans son chemin.

■ D'après l'abbé Royou, *L'Ami du roi*, journal royaliste,

17 juillet 1791.

1. Mot péjoratif pour désigner le peuple.

Doc 10 p. 67

La place des femmes dans la Révolution

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics, [...] elles ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme. [...]

Art. 1^{er} – La femme naît libre et demeure égale en droits à l'homme. [...]

Art. 4 – La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose. [...]

Art. 6 – La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les citoyennes et les citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous [...].

- **Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, septembre 1791.**

Doc 1 p. 68

Un révolutionnaire contre la liberté des esclaves noirs

Les Amis des Noirs à la tête desquels on voit [des députés], ont prêché¹ trop haut cette liberté des Noirs.

Ce sentiment est naturel et humain, il est dans tous les cœurs justes et sensibles, mais il ne faut pas s'y abandonner étourdiment : il faut voir si le peuple noir peut recevoir ce bienfait et en profiter.

[...] À peine nous autres civilisés, pensants, réfléchissants, accoutumés aux lois [...] pouvons-nous faire un bon usage de la liberté. Que serait-ce donc pour ces hommes ignorants, barbares ? Ils en abuseraient d'une manière horrible.

[...] Les Amis des Noirs devraient proposer, non une liberté brusque et illimitée, mais une liberté conditionnelle et progressive, [...] faire apercevoir au Nègre² sa liberté dans un temps donné s'il se conduit sagement et utilement.

■ Nicolas Ruault (Parisien favorable à la Révolution),
lettre à son frère, 1^{er} mars 1790.

1. Proclamer.

2. Terme employé couramment au XVIII^e siècle.

Biographie p.68

Toussaint-Louverture (1746-1803)

• **1743 :**

Naissance à Saint-Domingue.

• **1776 :**

Affranchi, il devient alors un homme libre de couleur.

• **1793 :**

Il prend la tête de certains des Noirs révoltés depuis 1791 contre les colons français.

• **1797 :**

Il s'empare du pouvoir dans la partie française de l'île, qu'il contrôle entièrement en 1800.

• **Juillet 1801 :**

Il promulgue une Constitution qui fait de Saint-Domingue un État séparé de la France.

Chapitre 3 – La Révolution française et l'Empire (1789-1815)

- **1802 :**

Bonaparte envoie une armée pour rétablir l'autorité de la France. La reprise en main est violente. Toussaint-Louverture est arrêté le 7 juin et transféré en France.

- **1803 :**

Mort en prison.

Doc 4 p. 69

L'abolition de l'esclavage par la Convention

a. Le débat à la Convention

Levasseur, député de la Sarthe – Je demande que la Convention, [...] fidèle à la Déclaration des droits de l'homme, décrète dès ce moment que l'esclavage est aboli sur tout le territoire de la République. Saint-Domingue fait partie de ce territoire, et cependant, nous avons des esclaves à Saint-Domingue. Je demande donc que tous les hommes soient libres, sans distinction de couleur. [...]

Lacroix, député d'Eure-et-Loir – Les hommes de couleur ont, comme nous, voulu briser leurs fers ; nous avons brisé les nôtres, nous n'avons voulu nous soumettre au joug¹ d'aucun maître ; accordons-leur le même bienfait.

■ Débat à la Convention, 4 février 1794.

1. Domination.

Chapitre 3 – La Révolution française et l'Empire (1789-1815)

b. La République abolit l'esclavage

La Convention déclare aboli l'esclavage des Nègres dans toutes les colonies, en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français.

- Décret du 4 février 1794.

Doc 5 p. 69

Les raisons du rétablissement de l'esclavage

La France pourrait-elle compter sur des colonies peuplées en majeure partie de Noirs libres ? Leurs intérêts deviendraient bientôt indépendants de toute affection pour la métropole, car la patrie absente pour le Nègre des Antilles, c'est l'Afrique. [...]

Il faut donc que les propriétés et le pouvoir soient entre les mains des Blancs peu nombreux ; il faut que les Nègres en grand nombre soient esclaves. Tout l'exige, la sécurité du colon, l'activité des cultures, la conservation des colonies, l'intérêt du trésor public, du commerce, des finances [...].

- Étienne Bruix, discours comme représentant du gouvernement devant le Sénat, 19 mai 1802.

Doc 1 p. 70

La création des préfets (1800)

Le Consulat crée les préfets, représentants du gouvernement dans chaque département.

Vous êtes appelés à seconder le gouvernement dans le noble dessein de restituer la France à son antique splendeur et d'asseoir enfin ce magnifique édifice sur les bases de la liberté et de l'égalité. Votre premier soin est de détruire sans retour, dans votre département, l'influence morale des événements qui nous ont trop longtemps dominés¹. Faites que les passions haineuses cessent, que les ressentiments² s'éteignent.

Je me borne à vous recommander de vous occuper sans délai de la prompte rentrée des contributions³.

Aimez, honorez les agriculteurs, protégez le commerce. Visitez les manufactures et distinguez par des témoignages d'une haute estime les citoyens qui leur donnent de l'activité. Occupez-vous de la génération qui commence : donnez des soins à l'éducation publique.

Formez des hommes, des citoyens, des Français.

Chapitre 3 – La Révolution française et l'Empire (1789-1815)

- D'après Lucien Bonaparte (ministre de l'Intérieur),
circulaire aux préfets, 12 mars 1800.

1. Allusion aux tensions et guerres civiles que la France a connues.
2. Rancunes.
3. Impôts.

Doc 5 p. 71

Le Code civil (1804)

Art. 8 – Tout Français jouira des droits civils.

Art. 9 – Tout individu né en France d'un étranger pourra, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, réclamer la qualité de Français ; pourvu que, dans le cas où il résiderait en France, il déclare que son intention est d'y fixer son domicile. [...]

Art. 212 et 213 – Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. [...]

Art. 371 à 373 – L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses parents. Il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité. Le père seul exerce cette autorité pendant le mariage.

Art. 1781 – [L'employeur] est cru sur son affirmation pour le paiement des salaires.

■ Code civil, 21 mars 1804.

Doc 6 p. 71

La création des lycées (1802)

Les lycées sont un élément essentiel pour former de futurs dirigeants.

Chaque lycée [...] n'aura que six professeurs, trois pour les lettres françaises et latines et trois pour les mathématiques. Passé 12 ans, les élèves apprennent l'exercice militaire [...]. Chaque lycée a une bibliothèque de quinze cents volumes ; le catalogue des livres est partout identique, aucun livre nouveau ne peut être introduit sans l'autorisation du ministre de l'Intérieur. On sait pertinemment que ces dispositions sont l'œuvre propre du Consul¹, qui les a imposées.

■ J.-F. Reichardt (envoyé de Prusse à Paris),

Un hiver à Paris sous le Consulat, 17 décembre 1802.

1. Napoléon Bonaparte.

Doc 1 p. 72

Diffuser la Révolution

Art. 1^{er} – Dans les pays qui sont ou seront occupés par les armées de la République, les généraux proclameront sur-le-champ, au nom de la nation française, la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités établies, des impôts ou contributions existants, [...] de la noblesse et généralement de tous les privilèges.

Art. 2 – Ils annonceront au peuple qu'ils lui apportent paix, secours, fraternité, liberté et égalité, et ils le convoqueront de suite en assemblées pour créer et organiser une administration et une justice provisoires [...].

■ Décret de la Convention, 15 décembre 1792.

Doc 2 p. 72

L'espoir d'une révolution en Italie

Dès l'aurore de la Révolution française, le peuple piémontais¹ sentit le charme de la liberté. En 1791, plusieurs insurrections avaient déjà fait trembler le gouvernement. Ces essais, quoiqu'inutiles, allumèrent toujours plus le feu révolutionnaire qui était puissamment fomenté² par l'odieux gouvernement féodal³, par le poids excessif des impôts, par la misère du peuple, par l'orgueil de la noblesse et du clergé.

Depuis alors il se forma dans toutes les provinces du Piémont des associations patriotiques qui avaient éclairé le peuple, réuni des hommes et préparé l'explosion qui fut déjouée par les nombreuses arrestations qui eurent alors lieu à Turin. [...]

- D'après Philippe Buonarroti (originaire de Toscane, il s'engage dès 1789 dans la Révolution française dont il admire les idées), 20 février 1796.

1. Peuple d'un État italien, le Piémont.
2. Entretenu.
3. Régime monarchique dans lequel les privilèges ne sont pas abolis.

Doc 5 p. 73

Des espoirs déçus en Allemagne

À la fin de 1792, les armées françaises franchissent le Rhin.

Ce fut la guerre et des colonnes de Français armés s'approchèrent, mais ils ne semblaient apporter que l'amitié. Gaiement ils plantèrent des arbres joyeux de la liberté, promettant à chacun de respecter ce qui lui appartenait, et à chacun de lui laisser son gouvernement propre. Alors jeunes gens et vieillards grandement se réjouirent.

Cependant le ciel se troubla bien vite. Leurs chefs se disputèrent les avantages du pouvoir. Et nous les vîmes se livrer à l'orgie et piller en grands, tandis que les petits, jusqu'au moindre d'entre eux, pillaient et vivaient dans la débauche.

Alors, une fureur sauvage s'empara de nos hommes ; ils voulurent venger leurs pertes et défendre ce qui leur restait. En un clin d'œil les paisibles instruments des champs se changèrent en armes.

■ **D'après Goethe, *Hermann et Dorothee*, 1797.**

Leçon

La Révolution française et l'Empire (1789-1815)

➤ Comment la Révolution française et l'Empire napoléonien bouleversent-ils la manière de gouverner et d'organiser les sociétés en Europe ?

A Une révolution politique

1. Du roi à la nation

● En juin 1789, les députés du tiers état élus aux états généraux se déclarent Assemblée nationale, puis prêtent le serment de rédiger une **Constitution**. Ils affirment donc posséder le pouvoir législatif. C'est une révolution : ils proclament le principe de la **souveraineté** de la **nation**. Louis XVI y est hostile mais les Parisiens, en prenant la Bastille le 14 juillet, le forcent à céder : la monarchie absolue disparaît.

2. Un nouveau régime politique

- La Constitution de 1791 crée une monarchie constitutionnelle : le roi ne possède plus que le pouvoir exécutif, l'Assemblée élue par les citoyens exerce le pouvoir législatif. Mais Louis XVI refuse cette évolution : il est renversé le 10 août 1792 par une insurrection.
- La République est proclamée le 21 septembre. La nouvelle Constitution de 1793 affirme la souveraineté de la nation et l'égalité des citoyens. L'esclavage est aboli en 1794.

3. Les libertés menacées

- Mais cette Constitution n'est pas appliquée. La politique de la Terreur, menée par Robespierre pour sauver la République de ses ennemis (→ p. 59), puis les gouvernements qui se succèdent entre 1794 et 1799 suspendent ou limitent les libertés politiques. Enfin le coup d'État du général Bonaparte, puis son accession à l'Empire en mai 1804, lui donnent l'essentiel du pouvoir.

B Une France nouvelle

1. La création d'un nouvel ordre social

- Le 4 août 1789, les privilèges sont abolis. Le 26 août, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen définit des principes nouveaux : libertés individuelles, tolérance religieuse, égalité des droits.

- Napoléon Bonaparte conserve ces acquis dans le Code civil de 1804. Il mène aussi une politique d'apaisement des tensions nées de la Révolution et forme de nouvelles élites grâce aux lycées, créés en 1802.

2. La réorganisation de l'économie

- Au nom de l'égalité, les impôts sont désormais payés par tous les citoyens. Les privilèges économiques sont supprimés ; chacun est libre d'exercer le métier de son choix. Un système unique de poids et de mesures est mis en place à partir de 1795. Bonaparte réforme les finances en créant en 1803 une nouvelle monnaie : le franc germinal.

C La Révolution, l'Empire et l'Europe

1. Espoirs et rejets

- Dès 1789, la Révolution est considérée en Europe à la fois comme un modèle et un danger. Les partisans des Lumières l'accueillent avec enthousiasme. À l'inverse, les monarchies lui sont hostiles. En 1792, la France leur déclare la guerre.

- D'abord battue, la France se lance en 1795 à la conquête de l'Europe. Elle organise les territoires qu'elle contrôle sur le modèle républicain. Elle diffuse les principes révolutionnaires : égalité, souveraineté de la nation...

2. L'affirmation des nations contre la France

- Mais ces territoires sont rapidement soumis au pillage. Napoléon Ier leur impose des gouvernements. Ce rejet de la souveraineté de la nation provoque colère et révoltes.

Vocabulaire

- **Constitution**

Texte de loi fondamental, qui définit le régime politique et l'organisation des pouvoirs d'un État.

- **Nation**

Population partageant des caractéristiques communes (langue, histoire...) et cherchant à détenir le pouvoir politique.

- **République**

Régime politique dans lequel tous les dirigeants sont élus par les citoyens.

- **Souveraineté**

Droit d'exercer la totalité du pouvoir politique.

Chapitre 3 – La Révolution française et l'Empire (1789-1815)

Doc 1 p. 78

Les membres de [l'Assemblée nationale] seront des représentants de la nation ; pour avoir des représentants, il faut les élire.

Les administrations provinciales et municipales seront de même composées de députés élus. Il faut donc parvenir à distribuer la représentation à égalité entre les différentes parties du royaume [...] ou rien ne sera véritablement fait pour la Constitution.

- Jacques Guillaume Thouret (député à l'Assemblée nationale),
discours du 3 novembre 1789.

Doc 2 p. 78

Un point de vue sur le rôle des femmes

Sous le rapport social, le premier devoir des femmes est l'éducation de leurs enfants. La nature, en les créant faibles, leur dénia cette forme politique qui mène à la résistance à l'oppression ; et la pudeur leur interdit les délibérations publiques.

Enfin, sous le rapport politique, [...] que dire des femmes dont l'éducation, négligée dans toutes les parties essentielles, ne permet pas de compter sur leurs lumières, et dont la faiblesse de caractère peut faire craindre la séduction ?

- D'après Jean-Pierre-André Amar (député à la Convention),
rapport du 31 octobre 1793.